

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.88.77 / 79

Courriel : snopa@cgt.fr

Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13



Montreuil, le 16 mai 2024

Action du 25 avril : Le ministre Béchu nous écrit.

Le courrier signé du ministre en date du 14 mai 2024 sur la situation OPA mérite une explication du SNOA- CGT.

Le 25 avril dernier, **le SNOA-CGT demandait aux Ouvriers des parcs et ateliers** de se mettre à l'honneur devant le ministère de la Transition écologique, par **la mobilisation** et la mise en scène d'un corps technique et spécifique ignoré depuis trop longtemps. À la clé, **des revendications CGT claires** en matière de missions, d'emplois, de salaire, de retraite, de conditions de travail, de gestion et de règles statutaires synonymes d'avenir.



À l'issue de l'audience du 25 avril avec le ministère, **le Ministre Christophe Béchu a signé un courrier** en date du 14 mai à l'attention des organisations syndicales représentatives concernant la situation des OPA.

Dans ce courrier, **le ministre reconnaît qu'il y a nécessité de continuer à travailler** sur différents sujets, notamment la finalisation du toilettage du décret de 1965 (au Budget et à la Fonction Publique depuis 2 ans) et l'évolution du corps des OPA au regard du non recrutement qui acte, de facto, la mise en extinction du corps.

Le ministre de la transition écologique a fait le choix politique de porter auprès de son homologue de la Fonction publique, **l'inscription d'un dispositif d'intégration des OPA** au sein des corps homologues de fonctionnaires (catégorie A, B et C en fonction du niveau de classification).

Il souhaite intégrer ce dispositif via **le projet de loi Fonction publique** actuellement en discussion avec l'objectif d'une présentation en Conseil des ministres **à l'automne prochain**.

Toujours dans ce courrier, le ministre fait état de retour de l'avis sur les mesures portées auprès de la Direction du budget et de la Fonction publique sans plus de détail mais renvoyant à **une prochaine réunion avec la DRH** du ministère d'ici l'été.

Une fois de plus, **l'action des OPA** et du **SNOA CGT** a montré son utilité et **nos demandes sont entendues**. Pour autant, il ne faut pas baisser la garde et notre avenir est entre les mains des OPA et **le SNOA CGT** continuera de batailler pour **gagner les meilleures conditions** d'évolution statutaire. Il serait hasardeux de laisser le stylo à nos employeurs en pensant que nous avons livré la bataille finale le 25 avril.

Cette nouvelle avancée doit en appeler d'autres et nous devons **continuer à élargir nos rangs**. Plus fort, plus nombreux avec **le SNOA CGT**.

Dernière minute :

La DRH du ministère vient d'inviter les organisations syndicales à une réunion, suite à ce courrier, le 30 mai prochain avec à son ordre du jour :

- la finalisation du toilettage du décret de 1965
- le dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires (fonctionnarisation).

Pour **le SNOA-CGT**, le chantier statutaire engagé en 2022 avec la réécriture du décret de 1965 ne peut pas se réduire simplement à l'ajout ou la suppression d'articles obsolètes.

Le SNOA-CGT portera ses revendications, pour obtenir **des garanties du plus haut niveau**, comparables, a minima, à celles mises en œuvre lors de la loi de 2009 de transfert des Parcs concernant le chantier ouvert sur la fonctionnarisation.